

07 juil 2021 -10:27

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

La Conférence Interministérielle Santé publique laisse la possibilité à tous les jeunes de 12 à 15 ans de se faire vacciner avec le vaccin Pfizer/BioNTech

Le 23 juin, la Conférence Interministérielle (CIM) Santé publique a donné son feu vert à la vaccination des jeunes de 12 à 15 ans avec certaines comorbidités. Aujourd'hui, la CIM a décidé que la vaccination de tous les jeunes de 12 à 15 ans devrait être possible, sur une base volontaire et sous réserve de l'accord parental (ou du tuteur légal). La CIM souligne l'importance de mettre à disposition des enfants et leurs parents une information accessible, compréhensible et adaptée, permettant à chacun de poser un choix éclairé et en parfaite conscience.

La vaccination elle-même sera effectuée avec le vaccin Pfizer/BioNTech. Seul ce vaccin a reçu l'autorisation de l'Agence européenne des médicaments d'être administré à ce groupe d'âge.

Cette décision a été prise sur base d'un avis du Conseil supérieur de la santé, de divers experts et du Commissariat Corona du Gouvernement. Chaque entité fédérée compétente sera désormais responsable de la mise en œuvre de ces décisions et communiquera à leur sujet.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, (président CIM)
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF

Santé publique.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be